



03067843

FORMULE IV

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au Tribunal de Commerce de Mons	Déposé le
	11 JUIN 2003
LE GREFFIER EN CHEF RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE	

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

SELF MABROUK

3. Forme juridique (en entier)

Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Rue des Saules, 42
7070 THIEU

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Mons 140.200

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE 464 769.560

7. Objet de l'acte

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2003 a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société de Rue des Saules, 42 – 7070 THIEU à la Rue Harmegnies, 61 - 7110 STREPY-BRACQUEGNIES et ce à dater de ce jour

Mabrouk Larbi,
Gérant.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page